

Eurocode 3 — Calcul des structures en acier — Annexe Nationale à la NF EN 1993-1-1:2005 — Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments

E : Eurocode 3 — Design of steel structures — National Annex to NF EN 1993-1-1:2005 — Part 1-1: General rules and rules for buildings
D : Eurocode 3 — Bemessung und Konstruktion von Stahlbauten — National Anhang zu NF EN 1993-1-1:2005 — Teil 1-1: Allgemeine Bemessungsregeln und Regeln für den Hochbau

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR.

Remplace la norme homologuée NF EN 1993-1-1/NA, de mai 2007.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux européens ou internationaux traitant du même sujet.

Résumé

Le présent document complète la norme NF EN 1993-1-1:2005 qui a transposé dans la collection française la norme européenne EN 1993-1-1:2005.

Le présent document définit les conditions de l'application sur le territoire français de la norme NF EN 1993-1-1:2005, laquelle reproduit la Norme européenne EN 1993-1-1:2005 Eurocode 3 – Calcul des structures en acier — Partie 1-1 : Règles générales et règles pour les bâtiments.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : bâtiment, construction métallique, acier, acier de construction, conception, règle de construction, règle de calcul, déformation, limite, assemblage, assemblage soudé, caractéristique mécanique, résistance des matériaux, matériau, dimension, analyse de contrainte, résistance à la traction, résistance à la rupture, durabilité, flambement, déversement, barre métallique, stabilité, poutre, profilé creux, référence aux normes.

Modifications

Par rapport au document remplacé, révision de la norme pour prise en compte du corrigendum AC:2009 de la NF EN 1993-1-1, intégration des NCCI dans le corps du texte, compléments d'information pour l'utilisation sur le territoire français des Annexes A et B de la NF EN 1993-1-1.

Corrections

Par rapport au 1^{er} tirage, correction page 8, clause 5.2.2(8) de la formule.

La norme

La norme est destinée à servir de base dans les relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.

La norme par nature est d'application volontaire. Référencée dans un contrat, elle s'impose aux parties. Une réglementation peut rendre d'application obligatoire tout ou partie d'une norme.

La norme est un document élaboré par consensus au sein d'un organisme de normalisation par sollicitation des représentants de toutes les parties intéressées. Son adoption est précédée d'une enquête publique.

La norme fait l'objet d'un examen régulier pour évaluer sa pertinence dans le temps.

Toute norme est réputée en vigueur à partir de la date présente sur la première page.

Pour comprendre les normes

L'attention du lecteur est attirée sur les points suivants :

Seules les formes verbales **doit et doivent** sont utilisées pour exprimer une ou des exigences qui doivent être respectées pour se conformer au présent document. Ces exigences peuvent se trouver dans le corps de la norme ou en annexe qualifiée de «normative». Pour les méthodes d'essai, l'utilisation de l'infinitif correspond à une exigence.

Les expressions telles que, **il convient et il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une possibilité préférée mais non exigée pour se conformer au présent document. Les formes verbales **peut et peuvent** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires, ou une autorisation.

En outre, le présent document peut fournir des renseignements supplémentaires destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier l'application, sans énoncer d'exigence à respecter. Ces éléments sont présentés sous forme de **notes ou d'annexes informatives**.

Commission de normalisation

Une commission de normalisation réunit, dans un domaine d'activité donné, les expertises nécessaires à l'élaboration des normes françaises et des positions françaises sur les projets de norme européenne ou internationale. Elle peut également préparer des normes expérimentales et des fascicules de documentation.

Si vous souhaitez commenter ce texte, faire des propositions d'évolution ou participer à sa révision, adressez-vous à <norminfo@afnor.org>.

La composition de la commission de normalisation qui a élaboré le présent document est donnée ci-après. Lorsqu'un expert représente un organisme différent de son organisme d'appartenance, cette information apparaît sous la forme : organisme d'appartenance (organisme représenté).

Commission de Normalisation de la Construction Métallique et Mixte

BNCM CNC2M

Composition de la commission de normalisation

Président : M MAITRE

Secrétariat : MME LEMAIRE – BNCM

MME	ALGRANTI	CTICM
M	ANTROPIUS	Consultant
M	ARIBERT	INSA de RENNES
M	ASHTARI	APAVE
M	BALGIU	QUALICONSULT
M	BEGUIN	CTICM
M	BITAR	CTICM
MME	BONIFACE	EIFPAGE CM
M	BUREAU	CTICM
MME	CAILLAT	AFNOR
M	CAUSSE	VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS
M	CHABROLIN	CTICM
M	CORTADE	Consultant
M	COUCHAUX	CTICM
M	COUGNAUD	ACIM
MME	DAVAINE	INGEROP Expertise et Structures
MME	DUSSAUGEY	CISMA
M	ETIENNE	SADEF
M	GAULIARD	SCMF
M	GENEREUX	SETRA
M	GINEYS	GFD
M	GOURMELON	IGPC
M	GREFF	GFD
M	HJIAJ	INSA de RENNES
M	HOORPAH	MIO
M	IZABEL	SNPPA
M	LAMADON	BUREAU VERITAS
M	LAMY	UNION DES METALLIERS
M	LE CHAFFOTEC	CTICM
MME	LEMAIRE	BNCM
M	LEQUIEN	CETEN APAVE
M	LUKIC	CTICM
M	MAITRE	SOCOTEC
M	MARTIN	CTICM
M	MARTIN	SNCF — Division Expertise — DOA
M	MENIGAULT	BN ACIER
M	MOHEISSEN	LES MODULAIRES
MME	PALISSON	SP CONSULTANTS
MME	PECHENARD	AFFIX
M	PERNIER	MEEDDM / CGDD
M	RAOUL	Consultant
M	ROBERT	SETRA
M	SEMIN	CTICM
M	SIFFERLIN	EDF/DIN/CNEPE
M	SOKOL	SOKOL CONSULTANTS
M	SOMJA	INSA de RENNES
M	THOLLARD	CSTB
M	THONIER	EGF BTP
M	TRIQUET	SNCF — Dpt IGOA — Division ST1
M	TROUART	UNION DES METALLIERS
M	VILANOVA	CAPEB
M	VILLETTE	BAUDIN CHATEAUNEUF
M	VÜ	E2C ATLANTIQUE
M	ZHAO	CTICM